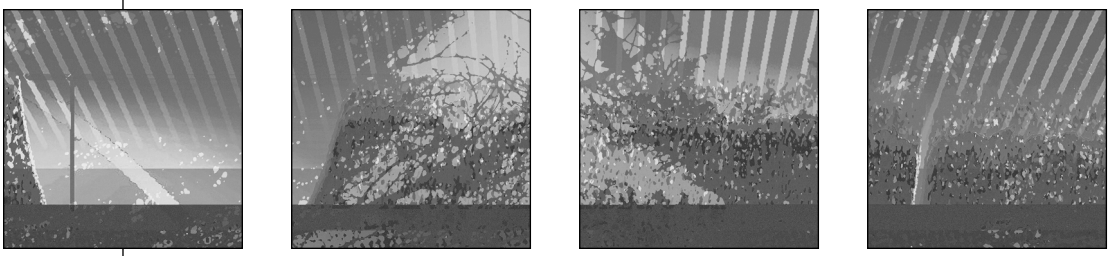
Pour un environnement sain

et un développement durable

PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

DOCUMENT DE TRAVAIL
Février 2003



UN GOUVERNEMENT AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS
Ensemble, réinventons le Québec

Parti Libéral du Québec

LA DÉMARCHE

Ce document de politique sectorielle s'inscrit dans la foulée du plan de gouvernement du Parti libéral du Québec, ***Un gouvernement au service des Québécois***, présenté le 12 septembre 2002, et de son cadre financier. Le contenu s'inspire, en grande partie, des discussions et commentaires recueillis le 24 novembre 2001, à l'occasion du colloque sur l'environnement, présidé par monsieur Jean Charest, et qui a réuni plus de 150 participants, citoyens, étudiants et experts. Ce document, avant de constituer la politique officielle du Parti libéral du Québec pour le secteur de l'environnement, sera soumis à l'acceptation des militants libéraux.

TABLE DES MATIÈRES

LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT :
CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX 4

NOTRE VISION 8

1. PROTÉGER LA SANTÉ DES CITOYENS
ET DES ÉCOSYSTÈMES 9

2. GARANTIR LA SANTÉ ÉCONOMIQUE. 16

3. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 19

CONCLUSION. 21

DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE 23

ESTIMATION FINANCIÈRE
DES PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES 24

LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT : CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX

En ce début de 21e siècle, il ne fait plus aucun doute que favoriser la protection des milieux de vie et des écosystèmes[1] pour les mettre à l'abri de la pollution, c'est protéger la santé et garantir aux citoyens une meilleure qualité de vie. Les Québécois et Québécoises sont très sensibles à leur environnement et c'est pourquoi ils ont considérablement modifié leurs pratiques environnementales au cours des dernières années. Mais, malgré les efforts déjà faits, il reste encore beaucoup à faire. Voilà pourquoi un gouvernement du Parti libéral du Québec situera la protection de l'environnement au cœur de toutes ses réflexions et de toutes ses actions.

L'état de situation général de l'environnement au Québec, au Canada et en Amérique du Nord exige une réorientation véritable de la gestion et du rôle de l'État dans ce domaine. Le Parti libéral du Québec croit qu'il est temps que le gouvernement du Québec pose les gestes qui nous permettront d'assurer des conditions favorables pour la santé de la population. La protection de l'environnement et de ses ressources c'est autant les problèmes de smog, de bruit, de gestion des matières résiduelles et de protection des espaces verts, que le maintien et la création d'emplois dans le tourisme, l'agriculture ou la pêche commerciale et récréative.

« Un gouvernement du Parti libéral du Québec s'engage à offrir à toutes les Québécoises et à tous les Québécois une meilleure qualité de vie dans un environnement sain. Et, pour atteindre cet objectif, il sera essentiel d'obtenir la participation de tous, tant des citoyens que de l'entreprise privée, et de tous les secteurs de la société. La protection de l'environnement ne doit plus être perçue comme un frein au développement économique, mais plutôt comme un moyen d'assurer un développement à long terme. Un gouvernement du Parti libéral s'engage donc à doter le Québec d'un plan vert, qui sera un véritable plan de développement durable, et à jouer pleinement son rôle de lea-

1. Écosystème : Unité écologique de base formée par le milieu vivant et les organismes animaux et végétaux qui y vivent.

der en donnant l'exemple. Nous devons dès maintenant appuyer nos décisions et nos actions sur le principe qu'un meilleur environnement est signe de santé pour les citoyens. »

— Jean Charest

UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX

La protection de l'environnement implique des mesures à court terme pour des résultats à long terme. Par le passé, on a pu observer qu'il y avait un lien entre la prospérité économique et la protection de l'environnement. C'est-à-dire que plus l'économie se portait bien, plus on était disposés à protéger l'environnement et vice versa. Cette logique n'a plus sa place. Il faut dès maintenant appliquer le concept de développement durable tel que développé dans le rapport Bruntdland et adopté par les 182 pays participants au Sommet de la terre à Rio de Janeiro, en 1992.

> « Le développement soutenable [c'est-à-dire durable] est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »
>
> *(Commission mondiale des Nations Unies pour l'environnement et le développement — Commission Bruntdland)*

De cette façon, nous pourrons bâtir notre avenir sur la santé des citoyens, la santé des écosystèmes et la santé économique. Et puisque plus de 425 000 emplois sont liés aux activités de l'État québécois et que les dépenses du gouvernement représentent en moyenne 20 % du produit intérieur brut, nous croyons que l'État doit servir d'exemple. Un gouvernement du Parti libéral du Québec s'engagera donc pleinement dans la voie du développement durable en donnant lui-même l'exemple et en se soumettant à la surveillance d'un **Commissaire à l'environnement et au développement durable**.

DES MESURES PRÉVENTIVES ET DES RÈGLES CLAIRES

On ne doit plus attendre qu'un site d'entreposage de pneus usés brûle pendant des semaines ou que la nappe phréatique d'une région soit contaminée pour poser des gestes. Il est beaucoup plus simple et économique de poser les bons gestes maintenant pour protéger l'environnement plutôt que de réparer des fautes qui, trop souvent, laissent des dommages permanents.

Pour cela, nous devons nous assurer que les obligations et les règles environnementales soient claires, comprises de tous et respectées de tous. De son côté, le gouvernement devra respecter ses propres règles, ne plus improviser et se doter de politiques fermes. L'improvisation en environnement n'est pas rentable et produit des lois et des règlements imprécis qui définissent mal la cible. Par respect pour les citoyens et les entreprises, nous devons adopter des objectifs qui résisteront aux pressions politiques et économiques.

Enfin, le Québec doit s'assurer de disposer de lois environnementales et règlements au minimum aussi sévères que ceux en application chez nos voisins et partenaires économiques. La faiblesse de nos lois environnementales ne doit en aucun cas être perçue comme un avantage pour notre développement économique. Nous ne pouvons plus accepter que d'autres viennent faire ici ce qui est interdit chez eux.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec ne se contentera pas de réagir aux événements et s'appuiera sur les connaissances scientifiques dont nous disposons pour appliquer des règles et des pratiques environnementales préventives, qui seront au minimum aussi sévères que celles en vigueur chez nos voisins.

L'APPLICATION DU PROTOCOLE DE KYOTO

L'Assemblée nationale du Québec a demandé, à l'unanimité, que le gouvernement canadien ratifie le Protocole de Kyoto pour lutter contre les changements climatiques, ce qui a été fait au mois de décembre 2002. À partir de maintenant, les citoyens du Québec, comme ceux des autres provinces canadiennes, devront prendre les moyens nécessaires pour diminuer, d'ici 2012, l'émission dans l'atmosphère des gaz à effet de serre.

Le Protocole de Kyoto représente un défi énorme auquel tous les citoyens seront conviés par le biais d'un plan d'action québécois qui tiendra compte de notre réalité industrielle et de nos efforts passés. L'application d'un tel plan représente une occasion d'affaires pour la recherche et le développement environnemental au Québec. La demande pour de nouvelles technologies sera forte et nous croyons que nos entreprises peuvent développer des technologies pour répondre à ces besoins. L'hydrogène devrait d'ailleurs attirer particulièrement notre attention puisque nous disposons des deux ressources essentielles pour en produire, soit l'eau et l'électricité.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec encouragera donc la recherche et le développement environnemental et conviera la population et tous les secteurs de la société à relever le défi par l'application d'un plan québécois de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

UN PLAN VERT POUR DES PRATIQUES EXEMPLAIRES

Un gouvernement peut parler de protection environnementale, mais ne peut acquérir une crédibilité en ce domaine que s'il donne lui-même l'exemple et s'impose comme chef de file. Pour cela, un gouvernement du Parti libéral du Québec se dotera d'un véritable plan de développement durable qui sera le ***Plan vert du Québec*** et dans lequel un échéancier et des résultats concrets seront fixés. Tous les secteurs de la société seront mis à contribution, le gouvernement le premier. Pour ce faire, nous exigerons des organismes publics et des ministères qu'ils adoptent un plan de développement durable dont les résultats seront soumis à l'analyse du **Commissaire à l'environnement et au développement durable**. Au-delà des objectifs, il y aura donc une obligation de résultats.

Toutefois, nous savons déjà que certains secteurs devront être traités de façon particulière, notamment les secteurs bioalimentaire[2] et forêt. Ainsi, le secteur bioalimentaire pourra compter sur un support financier de l'État, comme le secteur industriel en a déjà profité à une autre époque, pour acheter les équipements nécessaires au respect des normes environnementales. En ce qui a trait au secteur forêt, avant d'exiger qu'il présente un plan de développement durable, un gouvernement du Parti libéral du Québec commandera la tenue d'une enquête publique et scientifique pour connaître l'état réel de la ressource et faire la lumière sur les meilleures pratiques d'exploitation.

2. Comprend toutes les activités liées à la production agricole, à la transformation alimentaire, au commerce de gros et de détail des aliments et à la restauration.

NOTRE VISION

Dans le respect des valeurs libérales, nous visons à :

1. protéger la santé des citoyens et des écosystèmes ;
2. garantir la santé économique ;
3. assurer le développement durable.

1. PROTÉGER LA SANTÉ DES CITOYENS ET DES ÉCOSYSTÈMES

À l'échelle nationale, l'environnement est soumis à une croissance constante des pressions liées au développement. Les observations sur le terrain tendent de plus en plus à démontrer qu'il y a un lien entre la détérioration de la qualité de notre environnement et les problèmes de santé que rencontre la population. Il est donc urgent d'adopter autant une approche proactive, afin de prévenir la pollution et les accidents environnementaux, que d'assainir les rejets et de restaurer les milieux dégradés. La prévention de la pollution doit s'inscrire en amont des actions d'assainissement et de restauration. Elle permet une protection optimale des milieux de vie et des écosystèmes tout en réduisant pour la société les coûts de gestion de la pollution et les coûts pour la santé humaine.

DES CITOYENS INFORMÉS ET IMPLIQUÉS

Les citoyens sont les premiers concernés par leur santé. Ils sont attentifs aux changements qui se produisent dans leur environnement et cherchent à en évaluer les impacts sur leur vie. **Les gens veulent savoir ce qu'ils respirent, ce qu'ils boivent et ce qu'ils mangent.** Si nous désirons vraiment protéger l'environnement, il faut s'assurer que tous les secteurs d'activité et tous les citoyens puissent participer à cet effort collectif. Pour cela, il faut que tous aient accès à l'information. C'est pourquoi un gouvernement du Parti libéral du Québec se fera un devoir de divulguer toute l'information dont il dispose sur l'état de l'environnement. Les citoyens pourront ainsi participer à la prise de décisions et s'impliquer davantage dans la protection de leur environnement afin d'exercer une meilleure surveillance tout en adoptant de meilleures habitudes de vie.

Enfin, au cours des dernières années, plusieurs municipalités ont vécu des conflits de cohabitation qui opposaient des citoyens à des producteurs agricoles. Ces conflits sont difficiles à résoudre parce que les régions ne disposent pas des outils de contrôle de leur développement. Pour le Parti libéral du Québec, la solution consiste donc à donner aux communautés locales et régionales qui le désirent la possibilité

d'adapter l'aménagement et l'occupation du territoire, de gérer les ressources (eau, air, sol) et de résoudre les conflits de cohabitation.

Le Parti libéral du Québec s'assurera entre autres de :

- Reconnaître le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) par un financement adéquat qui lui permettra de jouer pleinement son rôle de formation et de soutien auprès des groupes de citoyens intéressés à participer à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

- Développer un plan de communication qui fera la promotion du développement durable, traitera des grands enjeux environnementaux et fera connaître les services et bases de données du gouvernement.

- Créer un site Internet qui présentera un répertoire des entreprises reconnues coupables d'une faute environnementale et aussi les entreprises qui présentent les meilleures pratiques environnementales.

- Assurer un financement stable aux regroupements de citoyens et organismes environnementaux reconnus.

- Rendre accessible partout au Québec par connexion Internet rapide et par téléphone les informations concernant l'environnement au Québec. Ainsi, nous favoriserons l'implication des citoyens et pourrons les informer sur les liens existants entre l'environnement et la santé.

- Donner aux communautés rurales le pouvoir de régler les conflits en fonction de leur situation particulière en instaurant, à l'échelle régionale, un régime transparent et équitable d'arbitrage des conflits d'usage, de cohabitation et d'occupation du territoire afin d'assurer, dans une perspective de développement durable, le plein développement de leurs différents potentiels.

- Développer une politique rendant obligatoire l'étiquetage de tous les aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM), qu'il s'agisse d'aliments non transformés, d'aliments transformés ou d'intrants utilisés dans la transformation.

- Accélérer l'instauration des systèmes obligatoires de « traçabilité » afin d'offrir aux consommateurs des produits alimentaires sains dont on peut connaître l'origine et retracer chaque étape de la production.

- Réviser les règles d'étiquetage de façon à fournir aux consommateurs l'information relative à la provenance ainsi qu'aux types des aliments

et effectuer un meilleur contrôle des étiquettes lors de la visite des inspecteurs en entreprise afin de s'assurer de l'intégralité et de la conformité de l'information inscrite.

- Instaurer des systèmes de contrôle étanche de l'utilisation des médicaments vétérinaires, des hormones de croissance, des pesticides et des farines animales.

- Mettre en place un système d'identification public des établissements de restauration et de vente au détail ayant contrevenu de façon grave ou répétée aux règlements concernant la salubrité et l'innocuité des aliments. L'information sera rendue disponible à l'entrée des établissements, de même que sur un site Internet.

ASSURER UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE QUALITÉ

L'eau est omniprésente au Québec : plus d'un million de lacs, rivières et le fleuve couvrent plus de 21 % de son territoire. Nos eaux douces renouvelables constituent environ 3 % de la réserve mondiale. L'eau est essentielle à la vie humaine et nous avons le devoir de protéger cette ressource. Pour ce faire, le Parti libéral du Québec entend appliquer les recommandations du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, déposé le 3 mai 2000. Et nous verrons à :

- Assurer, dans le cadre d'une politique globale de gestion de l'eau, la réduction de la pollution diffuse ; cette politique nécessite une approche globale tenant compte des apports polluants tant municipaux, industriels qu'agricoles et sera appliquée en fonction de la géographie des bassins versants des cours d'eau affectés.

- Assurer l'amélioration des pratiques pour :

  - Permettre la gestion « régionale » de l'eau.

  - Favoriser la participation de l'ensemble des intervenants.

  - Mettre sur pied des comités de bassins versants pour permettre la concertation des acteurs et d'entendre la population.

  - Établir des plans directeurs de bassin pour permettre d'harmoniser les volontés des divers acteurs autour d'un objectif commun de dépollution et de protection des bassins versants.

- Établir une politique de gestion des eaux usées provenant des établissements agricoles afin d'assurer une saine gestion des produits d'aseptisation, des produits chlorés, des rejets des égouts domestiques et de mesurer les conséquences de leur introduction dans les fumiers et dans les lisiers.

- Négocier avec le gouvernement du Canada pour acquérir la juridiction des plans d'eau douce du Québec (lacs, rivières, marais, milieux humides), ce qui nous permettra un meilleur encadrement des activités aquatiques.

- Maintenir l'interdiction à l'exportation de l'eau en vrac.

UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS LES MILIEUX URBAINS

On le sait, la qualité de vie dans plusieurs agglomérations urbaines est affectée par les activités humaines quotidiennes. Les différents polluants, certaines substances chimiques, les hydrocarbures aromatiques polynucléaires (HAP)[3] produits part la combustion, le smog urbain mettent plusieurs groupes de la population en danger. Les gens ne contrôlent pas la qualité de l'air qu'ils respirent, pas plus qu'ils sont capables de s'arrêter de respirer. D'où l'extrême importance qu'ils puissent respirer un air de qualité.

Le Parti libéral du Québec croit qu'il faudra se pencher sérieusement sur les problématiques environnementales liées à la vie urbaine. Au Québec, plus de 50 % de la population habite dans l'une des neuf municipalités[4] de plus de 100 000 habitants. Cette vie urbaine impose tout de même son lot de pressions sur les écosystèmes, par exemple : la surconsommation énergétique, l'étalement urbain, la pollution de l'air, la gestion de plus en plus complexe des matières résiduelles, la perte de boisés et d'espaces naturels, la grande consommation d'eau potable et la circulation routière liée au transport des personnes et des marchandises. Tous ces éléments ont des répercussions importantes sur la santé des individus.

Afin de valoriser les milieux urbains, un gouvernement du Parti libéral du Québec travaillera donc avec les instances municipales et supralocales pour leur offrir les moyens et les instruments nécessaires au

3. Est un produit naturel de la combustion incomplète de composés carbonés. Les HAP sont présents dans la fumée, la suie et les gaz d'échappement.

4. Ces neuf municipalités sont : Montréal, Longueuil, Laval, Québec, Lévis, Gatineau, Sherbrooke, Saguenay et Trois-Rivières.

développement de communautés plus viables. Pour ce faire, le Parti libéral du Québec va :

- Demander, dans un premier temps, aux 9 plus grandes municipalités du Québec d'être des partenaires du ***Plan vert québécois*** en se dotant, au niveau local, d'un plan de développement durable. Ce partenariat fera l'objet d'une entente administrative. Si, à court terme, d'autres municipalités se montrent intéressées, elles pourront elles aussi négocier leur participation avec le gouvernement. Nous cherchons ainsi à profiter de la proximité qui existe entre les gouvernements municipaux et les citoyens, ce qui facilite l'implication de ces derniers.

- Mandater une commission parlementaire pour réviser le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles. Cette révision devra porter une attention particulière à la réduction, à la récupération, au recyclage, à la réutilisation et à la valorisation des matières résiduelles.

- Souscrire à l'objectif d'atteindre d'ici 2008 un taux de récupération des matières recyclables de 65 %. Le gouvernement reconnaîtra les efforts des municipalités qui devanceront cet objectif.

- Offrir aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui le souhaitent une décentralisation pour la gestion de certaines responsabilités environnementales. Toute décentralisation sera faite sur une base volontaire, sera accompagnée des sommes nécessaires et devra répondre aux critères suivants : amélioration des services aux citoyens, transparence et réduction des structures.

- Revoir le contenu du projet de règlement québécois sur la qualité de l'atmosphère en tenant compte de ce qui se fait de mieux chez nos voisins. Si cela s'avérait nécessaire, l'adoption d'une loi pourrait être envisagée.

- Faire la promotion auprès des citoyens, des entreprises et des municipalités des outils et moyens connus pour diminuer les impacts du bruit sur la qualité de vie. Des solutions existent et permettent la cohabitation d'activités industrielles et résidentielles.

- Mettre à jour le code de gestion des pesticides, appuyer l'homologation de nouveaux biopesticides et encourager l'utilisation des produits déjà homologués.

- Élargir le mandat de la Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud pour étudier toutes les facettes de la problématique du transport dans la grande région métropolitaine en prenant en considération l'aspect environnemental.

AIRES PROTÉGÉES, PROTECTION DES FORÊTS ET DES PAYSAGES

Si, à une certaine époque, le paysage se transformait lentement en harmonie avec les milieux naturels et humanisés, l'évolution rapide de la société contemporaine et les actions souvent précipitées qui en découlent exercent une pression majeure sur le fragile équilibre entre l'homme et son milieu. De fait, il est facile d'observer autour de soi la création d'une mosaïque d'éléments disparates où prédominent les impératifs économiques et fonctionnels au détriment des racines profondes qui nous associent individuellement ou collectivement à un territoire.

Sur le terrain, des citoyens ont déjà commencé à s'organiser et de grands pas ont été franchis grâce à l'action bénévole. La contribution du Conseil du paysage québécois, un organisme sans but lucratif, mérite toute notre estime et notre attention.

Lorsqu'on aborde la gestion des forêts, il faut être conscient de son utilisation. La forêt, c'est à la fois un habitat patrimonial et une manière de vie pour les communautés autochtones, un habitat pour les animaux, une attraction touristique, une banque de biodiversités et un moteur économique, tant pour les compagnies forestières et minières que pour les milliers de travailleurs qu'elles emploient. Pour la pérennité de ces activités, nous devons marquer une pause, analyser nos pratiques et nous assurer qu'elles permettent aux forêts de se renouveler et de jouer pleinement leur rôle de protection de la faune et des écosystèmes. Il faut s'assurer de protéger certains milieux naturels et les mettre à l'abri de toute exploitation. Le Québec présente un faible pourcentage d'aires protégées et la forêt boréale est particulièrement négligée.

Ainsi, le Parti libéral du Québec entend :

- Reconnaître officiellement l'importance de la gestion du paysage pour la qualité de vie des citoyens et donc adopter la « Charte du paysage québécois » développée par le Conseil du paysage québécois.

- Reconnaître officiellement le Conseil du paysage québécois en lui octroyant un financement adéquat. Ainsi nous encouragerons et soutiendrons les activités de base et la mobilisation du milieu déjà développé par cet organisme et garantirons une démarche neutre et crédible en matière de protection du paysage.

- Réaliser une enquête publique et scientifique sur les forêts afin de connaître leur état réel. Toutes les personnes qui ont un intérêt dans nos

forêts publiques, comme les communautés autochtones, les environnementalistes, les fermiers, les municipalités et les travailleurs forestiers, doivent être capables d'influencer positivement notre régime forestier.

- Reprendre la responsabilité de la gestion et du contrôle de l'utilisation de la ressource forestière et instaurer un poste de vérificateur des forêts qui aura le pouvoir d'enquêter sur le respect des normes issues de la Loi sur les forêts. Ce vérificateur sera indépendant du ministère des Ressources naturelles et relèvera du **Commissaire à l'environnement et au développement durable.**

- Soumettre la gestion et l'exploitation de la forêt au principe de développement durable et faire *contrevérifier* l'atteinte de ces objectifs à tous les 5 ans par le vérificateur des forêts.

- Développer une approche respectueuse des habitats et de la faune composant la forêt.

- Développer avec les collectivités locales et les industries forestières un plan pour identifier les portions de territoire qui devraient être protégées. Ces nouvelles aires de protection devraient être représentatives des différents écosystèmes du Québec.

- S'assurer qu'Hydro-Québec, comme tous les ministères et autres organismes publics, soit soumise aux mêmes règles environnementales que les entreprises.

- Protéger de toute exploitation, d'ici 2005, 8 % du territoire québécois en désignant de nouvelles aires protégées et ainsi permettre au Québec de s'approcher de la moyenne mondiale de 10 %.

2. GARANTIR LA SANTÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cas particulier du Québec, il faut prendre en considération que plusieurs collectivités en région dépendent des ressources naturelles pour leur survie. Ainsi, une baisse des rendements des écosystèmes diminue les activités économiques de ces populations. Il est donc impératif de changer nos façons de faire et certaines de nos habitudes de vie et de consommation pour les rendre compatibles avec la capacité d'absorption et de régénération des écosystèmes.

La protection de l'environnement comporte des caractéristiques qui nécessitent une planification et des investissements à moyen et long termes. Pour éviter ces embûches, la politique environnementale du PLQ sera fondée sur des approches qui tiennent compte des réalités économiques, de la philosophie du PLQ et, bien sûr, des besoins environnementaux.

Les politiques gouvernementales doivent être claires et les cibles, fixes. Il faut éviter que le gouvernement investisse à la fois dans un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et fasse la promotion de politiques de production d'électricité à partir du gaz naturel. Que ce soit au sujet du dossier de l'énergie, de l'agriculture ou de l'exploitation des ressources naturelles, ce type de contradiction politique foisonne. Non seulement ces situations affectent de façon intolérable la protection de l'environnement, mais en plus, elles provoquent des gaspillages financiers inacceptables pour la société québécoise et nuisent aux investissements.

En choisissant la voie du développement durable, le Parti libéral du Québec s'engage à :

- Intégrer la protection de l'environnement dans le processus décisionnel économique ;
- Assurer la conservation des ressources ;
- Garantir aux citoyens l'accès à des milieux de vie de qualité et exempts de pollution ;
- Respecter la nature et la préservation des paysages ;
- Mettre en valeur les activités liées à l'écotourisme.

DES RÈGLES CLAIRES ET DES OBJECTIFS MESURABLES

Le Parti libéral du Québec croit qu'il est possible de trouver un juste équilibre entre le développement économique et la protection de la capacité des écosystèmes. Il est aussi d'avis que les moyens, mécanismes, techniques et technologies existent pour rendre nos habitudes de vie et activités humaines compatibles avec le respect des écosystèmes.

D'ailleurs, les technologies environnementales développées et applicables au Québec représentent des solutions pour améliorer la qualité de vie des citoyens sur lesquels nous devons tabler, en plus de constituer des leviers économiques puisqu'elles sont génératrices d'emplois. À ce niveau, les défis posés par l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto doivent être vus comme une occasion d'affaires dont le Québec pourra profiter.

Ainsi, un gouvernement du Parti libéral du Québec veillera à :

- S'assurer que les obligations et les règles environnementales soient claires, bien comprises et respectées par tous.

- Adopter des indicateurs de développement durable qui pourraient reprendre ceux en voie d'être élaborés par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, permettant d'évaluer l'évolution de la société québécoise et l'atteinte d'objectifs d'amélioration de la qualité de l'environnement.

- Adopter des indicateurs de performance environnementale pour les entreprises. Publier annuellement un palmarès des meilleures et des pires entreprises en matière de gestion écologique et d'atteinte d'objectifs environnementaux.

- Instaurer une politique stricte d'éco-conditionnalité[5], c'est-à-dire que l'octroi d'une aide financière gouvernementale sera lié au respect des normes environnementales telles qu'établies dans le certificat d'autorisation provenant du ministère de l'Environnement du Québec.

- Mettre en place, au bénéfice des agriculteurs, un programme d'appui financier substantiel qui couvrira 90 % des coûts reliés à l'achat d'équipement et à la construction d'infrastructures individuelles ou collectives nécessaires à la préservation des ressources, à la lutte contre la pollution agricole ainsi qu'à la réalisation de projets visant la substitution d'engrais chimiques par des engrais naturels. Dans le but de maximiser

5. Éco-conditionnalité : consiste à subordonner à des critères environnementaux l'attribution d'une aide financière.

l'effort financier et de responsabiliser cet appui financier, le Parti libéral du Québec prévoira, en cas d'abandon de production, le remboursement par l'agriculteur d'une partie des montants subventionnés. De plus, ce programme devra favoriser l'achat en commun d'équipements de protection de l'environnement.

- Coordonner et intensifier les efforts actuellement consentis en matière de R & D sur la gestion et sur les procédés de traitement et de valorisation des déjections animales afin d'en limiter les impacts polluants selon des normes établies et de tirer profit de leur valeur fertilisante.

- Établir une politique portant sur l'utilisation et le recyclage des carcasses animales dans le but d'encadrer leur utilisation à des fins commerciales.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une politique de développement durable doit aussi privilégier une utilisation plus efficace de l'énergie. Les citoyens québécois sont de grands consommateurs d'énergie et le gouvernement doit les encourager à consommer mieux, donc moins. Une meilleure utilisation de cette ressource permettra non seulement de minimiser l'impact sur la facture d'énergie, mais contribuera à répondre plus facilement à la croissance anticipée de la demande. À cet égard, il est essentiel de mener une action constante à long terme en faveur de l'efficacité énergétique et de ne pas limiter nos interventions aux périodes de crise.

Ainsi, un gouvernement du Parti libéral du Québec compte :

- Tenir une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec. Cette enquête devra rendre son rapport au plus tard pour le dixième anniversaire du lancement de la dernière politique énergétique, soit en 2006.

- Revaloriser le rôle de l'Agence d'efficacité énergétique en lui redonnant notamment le pouvoir de lancer des programmes d'efficacité.

- Revaloriser le rôle de la Régie de l'énergie en l'habilitant à contraindre les fournisseurs d'énergie à soumettre des programmes d'efficacité énergétique, en lui permettant d'assurer une meilleure coordination entre les fournisseurs d'énergie et en étendant le concept du Fonds en efficacité énergétique à d'autres ressources que le gaz naturel.

- Accroître les sommes consacrées aux initiatives d'efficacité énergétique en prélevant un pourcentage à préciser des recettes des distributeurs d'électricité ou de gaz et en l'allouant exclusivement à cette fin.

3. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dossier d'Hertel des Cantons est un excellent exemple d'un gouvernement qui a enfreint ses propres règles environnementales. À titre de joueur principal dans le fonctionnement de la société, le gouvernement se doit de prêcher par l'exemple et d'exercer son leadership. De plus, les institutions gouvernementales doivent reposer leur autorité sur la confiance des citoyens à leur égard. À ce niveau, le ministère de l'Environnement devra redevenir le chien de garde environnementale auquel les citoyens ont droit. Ainsi, le gouvernement devra être plus respectueux du rôle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et éviter, comme cela est arrivé à quelques occasions au cours des dernières années, d'intervenir dans des mandats en cours, laissant ainsi planer un doute sur les résultats des études.

Dans un souci d'intégrer la protection de l'environnement dans la gestion de toutes les activités gouvernementales, le Parti libéral du Québec propose l'adoption d'une loi-cadre qui définira le développement durable. De cette loi découlera l'adoption d'un ***Plan vert***. Il ne s'agit pas d'injecter des fonds dans de nouvelles structures mais plutôt de s'assurer que les ministères et organismes gouvernementaux ne travaillent plus en silo. D'ailleurs, l'application du ***Plan vert*** ne relèvera pas du ministère de l'Environnement, mais sera un engagement de tout le gouvernement et les résultats seront vérifiés par le **Commissaire à l'environnement et au développement durable.**

Ainsi, en se dotant d'un ***Plan vert***, le Parti libéral du Québec vise à :

Instaurer un poste de **Commissaire à l'environnement et au développement durable** qui :

- fera partie du Bureau du vérificateur général ;
- fera la vérification du suivi des engagements en environnement ;
- déposera un rapport à l'Assemblée nationale sur toute question ayant trait aux aspects environnementaux.

Intégrer la protection de l'environnement à tous les niveaux d'activités du gouvernement et de ses agences, y compris dans ses politiques, projets, programmes, lois et règlements, etc.

Assurer le leadership de l'État en ce qui a trait au développement durable.

Mandater le ministère de l'Environnement afin qu'il dresse, à tous les trois ans un rapport sur l'état de l'environnement au Québec. Cela permettrait aux citoyens de connaître, entre autres, l'état des lacs et rivières du Québec.

Imposer des habitudes environnementales dans les activités de l'État, comme l'achat de biens plus respectueux de l'environnement et l'économie d'énergie.

Raffermir le rôle des services d'enquêtes du ministère de l'Environnement et du BAPE afin de protéger le lien de confiance entre ces institutions et les citoyens.

CONCLUSION

Les priorités d'actions politiques du Parti libéral du Québec en matière d'environnement visent à garantir aux citoyens québécois et aux générations futures un environnement sain où ils pourront vivre en santé. Pour réaliser cet objectif, le Parti libéral du Québec propose aux citoyens un ***Plan vert québécois*** qui repose sur le concept de développement durable.

Cet engagement se traduira par un plan d'action qui impliquera tous les citoyens du Québec. Ce plan d'action signifie :

- L'adoption d'un plan québécois de développement durable qui s'appliquera à tous les citoyens et à tous les secteurs d'activités québécois et particulièrement aux ministères et organismes gouvernementaux.

- Créer le poste de **Commissaire à l'environnement et au développement durable.**

- Une meilleure diffusion de l'information pour permettre à tous les citoyens de participer pleinement aux objectifs de développement durable.

- Protéger les réserves d'eau potable du Québec en mettant en application les recommandations du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec et en permettant une gestion régionale de l'eau en appuyant la gestion par bassin versant.

- Accompagner les grandes agglomérations urbaines afin qu'elles participent activement au ***Plan vert québécois*** de développement durable en offrant une meilleure qualité de vie aux habitants. Elles pourront ainsi intervenir pour protéger les espaces verts, améliorer la qualité de l'air, etc.

- La réalisation d'une enquête scientifique et indépendante sur la forêt québécoise. Cette enquête permettra d'identifier la capacité de renouvellement de cette ressource et identifiera les meilleures pratiques d'exploitation qui permettront aux entreprises forestières d'adopter un plan de développement durable.

- Créer le poste de vérificateur des forêts qui serait sous la responsabilité du **Commissaire à l'environnement et au développement durable.**

- L'adoption d'une Charte du paysage québécois.

- La protection de nouveaux territoires afin d'atteindre l'objectif de 8 % du territoire québécois désigné « aires protégées ».

- Instaurer une politique stricte d'éco-conditionnalité afin qu'aucune aide financière ne puisse être accordée à une entreprise qui ne respecte pas les normes environnementales québécoises.

- Encourager la recherche et le développement en environnement.

- Réaliser une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec.

- Atteindre l'objectif québécois de récupération des matières recyclables de 65 % d'ici 2008.

- Ainsi, en dotant le Québec d'un ***Plan vert,*** le Parti libéral du Québec souhaite engager toute la population et tous les secteurs d'activité sur la voie du développement durable. En protégeant l'environnement, nous favorisons la santé de la nature, la santé économique et la santé des citoyens.

DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

Un gouvernement du Parti libéral du Québec s'engage, dès la première année de son mandat, à :

- Définir dans une loi-cadre les principes du développement durable. Créer par une loi le poste de **Commissaire à l'environnement et au développement durable**;

- Développer un ***Plan vert québécois***;

- Mandater une commission parlementaire pour réviser le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles en portant une attention particulière à la réduction, à la récupération, au recyclage, à la réutilisation et à la valorisation des matières résiduelles.

- Mettre sur pied une commission d'enquête scientifique et indépendante sur la forêt.

- Financer le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) pour renforcer son rôle de formation et de soutien auprès des groupes de citoyens.

- Renforcer le rôle de la Régie de l'énergie et consolider celui du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

ESTIMATION FINANCIÈRE DES PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES

Le Plan d'action intitulé ***Un gouvernement au service des Québécois***, rendu public le 12 septembre 2002, comprend un cadre financier détaillant le financement des actions prioritaires d'un prochain gouvernement libéral dans le respect du déficit zéro. Ce cadre financier a été analysé et approuvé par quatre experts indépendants.

Les priorités d'actions politiques dans le secteur de l'environnement et dans les autres secteurs spécifiques seront financées dans le respect du cadre financier du Plan d'action ***Un gouvernement au service des Québécois***.

Cela signifie que les priorités d'actions politiques des secteurs spécifiques devront nécessairement être financées par les économies découlant de la révision de l'ensemble des programmes gouvernementaux, des ministères, des organismes publics et des sociétés d'État.